

EAU POTABLE

Production

NATURE DE L'OPÉRATION

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau du Lot, un schéma départemental a été adopté en 2000 : il prévoit d'assurer la production à partir de 64 captages d'intérêt départemental et définit les grandes interconnexions permettant à toutes les collectivités d'avoir accès à ces ressources.

Le soutien apporté par le Département a pour but d'aider à la mise en œuvre des équipements (mises en production, traitements et interconnexions) prévus au schéma et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental :

Amélioration des traitements

Pour les captages d'intérêt départemental : mise à niveau des stations de traitement des eaux suite à la mise en place des périmètres de protection

Interconnexions

Travaux permettant une sécurisation des collectivités ou leur réalimentation : opérations labellisées par le schéma départemental d'A.E.P.

BÉNÉFICIAIRES

Syndicat départemental

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Amélioration des traitements

- 30 % du montant H.T. des travaux

Interconnexions

- grands réseaux de réalimentation : 50 % du montant H.T. des travaux
- interconnexions « locales » : 30 % du montant H.T. des travaux

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Délibération précisant la nature des travaux à réaliser
- Descriptif de l'opération
- Devis des travaux
- Justificatifs techniques (plan d'ensemble du réseau, localisation et objectif des travaux)

Pour le versement

- Dans le cas de travaux, certificat justifiant l'exécution de l'opération, établi par les services techniques compétents
- Attestation du percepteur

- Copies des factures acquittées
- Plans de récolement des réseaux et ouvrages sous forme numérisée
- Procès-verbal de réception

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement

Service Environnement